

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-564/SG/FP portant révocation de sans-emploi d'un commis des SAF du corps territorial -de l'Administration générale.

n° 74-564/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
27 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Mohamed Ismaël Mohamed, commis des SAF de 2° classe, 4 échelon du corps territorial de l'Administration générale en service au 3e Arrondissement urbain de Djibouti (ministère de l'Intérieur et des Affaires Musulmanes), suspendu de ses fonctions pour compter du 5 novembre 1973, est révoqué de son emploi sans suspension de ses droits à pension et radié du contrôle du personnel des cadres territoriaux pour compter de la même date. Art. 2. —En application des textes en vigueur, M. Mohamed Ismaël Mohamed pourra prétendre au remboursement des retenues effectuées sur son traitement au titre de pension.